

REGLEMENT DU JEU « ESCAPE GAME DISTINGO »

Article 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société **PSA BANQUE FRANCE**, SA au capital de 144.842.528 €, dont le siège social est situé 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy, immatriculée 652 034 638 RCS Versailles (ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** ») organise, du 2 août 2021 à 10h au 2 septembre 2021 à 23h59 inclus (ci-après la « **Durée** ») un jeu sans obligation d'achat intitulé « **ESCAPE GAME DISTINGO : ECHAPPEZ-VOUS ET ENVOLEZ-VOUS !** » (ci-après le « **Jeu** »), avec tirage au sort.

Dans cet article et dans l'ensemble du présent règlement (ci-après le « **Règlement** »), les dates et heures seront celles de Paris, France.

Article 2 - ANNONCE DU JEU

Le Jeu est annoncé, notamment, sur les supports suivants :

- Emailings
- Twitter, Instagram, Facebook

Article 3 - MODALITES DE PARTICIPATION.

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure durant la Durée du Jeu, résidant en France métropolitaine (ci-après le « **Participant** »), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer et de leur famille (ascendants ou descendants en ligne directe).

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat, hors coûts de connexion et d'utilisation d'Internet qui restent à la charge des Participants.

Toute participation ou inscription (identification, renseignements) incomplète, erronée, non conforme aux conditions exposées dans le Règlement, frauduleuse ou envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue au Règlement, faite volontairement ou non, sera considérée comme nulle.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse email) est autorisée pendant la Durée du Jeu.

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique sur le site Internet du Jeu accessible à l'adresse suivante : « www.escape-game-distingo.psabanque.fr » (ci-après le « **Site** »), à l'exclusion de tout autre moyen.

La participation au Jeu est strictement personnelle. Il est ainsi interdit de jouer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne.

Pour participer, chaque Participant doit obligatoirement, pendant la Durée du Jeu :

- Relever les 3 défis prévus dans le jeu dans la limite du temps imparti : 3 minutes. Si l'ensemble des défis ont été relevés et gagnés, le Participant pourra s'inscrire au tirage au sort en remplissant le formulaire avec ses coordonnées (nom, prénom et adresse email, téléphone) puis le valider.

La fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un Participant, notamment par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu et de recevoir un lot en cas de gain.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts.

Les Participants autorisent la Société Organisatrice à effectuer toutes vérifications concernant leur identité, domicile, adresse électronique, et ce afin de lui permettre de s'assurer du respect par ces derniers du Règlement.

Pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit de requérir du Participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute demande en ce sens sera notifiée par la Société Organisatrice par un courriel ou courrier postal.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu, de manière définitive, tout Participant :

- Ayant indiqué une identité ou une adresse fausse ou l'identité ou l'adresse d'une autre personne,
- Ayant tenté de tricher, notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, en modifiant un détail de leur adresse ou en utilisant des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique, et plus généralement contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent Règlement.

En cas d'exclusion d'un Participant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du Règlement et du Jeu et notamment ceux liés à l'obtention d'un lot.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les dotations qui leur sont attribués. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les Participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité.

La Société Organisatrice garantit aux Participants la réalité des dotations, son entière impartialité quant au déroulement du Jeu et la préservation, dans la limite de ses moyens, d'une stricte égalité des chances entre tous les Participants.

Article 4 - DOTATIONS ET TIRAGE AU SORT

- Sera mis en jeu, pendant la Période du Jeu, la dotation suivante (ci-après la/les « **Dotation(s)** ») :
- Un voyage de votre choix d'une valeur commerciale unitaire approximative de 6600 TTC parmi les 6 destinations suivantes :
 - 1. Un voyage pour 2 personnes maximum à Dubaï comprenant :**
 - Les vols aller/retour au départ de Paris et à destination de Dubaï
 - Les taxes aériennes

- Les bagages en soute (poids maximum selon critères de la compagnie aérienne)
- Les transferts A/R aéroport-hôtel-aéroport
- 8 nuits dans un hôtel 5 étoiles (base chambre double)
- Les petits déjeuners
- Une excursion de 30 minutes en Jet-Ski à Dubaï avec un guide professionnel
- Burj Al Arab : Un déjeuner insolite au 27^{ème} étage incluant un menu à 4 plats avec une vue unique sur l'île de Palm et la mer d'Arabie et un cocktail (par personne)
- Safari dans le désert en 4x4 incluant le transport, une promenade à chameau, un dîner au coucher du soleil dans le désert et un spectacle de danse orientale
- Excursion au coucher du soleil en yacht de luxe dans la marina de Dubaï incluant le dîner
- La mise à disposition d'une « traveller card » créditée à hauteur de 600€ pour vous restaurer dans le(s) complexe(s) hôtelier(s) où vous êtes logé

Ce voyage n'inclut pas :

- L'assurance annulation
- Les repas et boissons hors forfait
- Les transferts hors forfait
- Les dépenses personnelles

2. Un voyage pour 2 personnes maximum en Laponie comprenant :

- Les vols A/R au départ de Paris et à destination de Rovaniemi
- Les taxes aériennes
- Les bagages en soute (poids maximum selon critères de la compagnie aérienne)
- Les transferts aéroport -hôtel -aéroport
- 7 nuits en hôtel 4 étoiles (base chambre double)
- Les petits déjeuners
- Une balade en chien de traineau et en rennes à travers les bois enneigés - incluant le guide local professionnel, les transferts, une boisson chaude (par personne) et la visite d'une ferme de chiens husky
- La découverte avec un guide local des aurores boréales en soirée -incluant le transport et le dîner
- La mise à disposition d'une « traveller card » créditée à hauteur de 580€ pour vous restaurer dans le(s) complexe(s) hôtelier(s) où vous êtes logé

Ce voyage n'inclut pas :

- L'assurance annulation
- Les repas et boissons hors forfait
- Les transferts hors forfait
- Les dépenses personnelles

3. Un voyage pour 2 personnes maximum à New York comprenant :

- Les vols aller/retour au départ de Paris et à destination de New York
- Les taxes aériennes
- Les bagages en soute (poids maximum selon critères de la compagnie aérienne)
- 6 nuits en hôtel 5 étoiles à New York (base chambre double)
- Un vol en hélicoptère pour découvrir New York de manière unique -25 min
- Une croisière en yacht pour découvrir l'Architecture Manhattan

- La mise à disposition d'une « traveller card » créditée à hauteur de 300€ pour vous restaurer dans le(s) complexe(s) hôtelier(s) où vous êtes logé

Ce voyage n'inclut pas :

- L'assurance annulation
- Les repas et boissons hors forfait
- Les transferts
- Le formulaire ESTA obligatoire pour entrer aux Etats-Unis (un par personne)
- Les dépenses personnelles

4. Un voyage pour 2 personnes maximum en Martinique comprenant :

- Les vols A/R au départ de Paris et à destination de la Martinique
- Les taxes aériennes
- Les bagages en soute (poids maximum selon critères de la compagnie aérienne)
- La mise à disposition d'une voiture de location sur la durée du séjour (CAT. A et km illimité)
- 7 nuits dans un hôtel 4 étoiles (base chambre double)
- Les petits déjeuners
- Une excursion en mer d'une demi-journée à la découverte des dauphins dans leur espace de vie naturel -incluant la navigation le long de la cote, la rencontre avec des dauphins pour une observation dans leur milieu naturel, la visite de Bellefontaine pour y découvrir sa grotte aux chauves-souris et profiter d'une baignade dans une eau cristalline aux fonds coralliens magnifique, et une collation créole avec pâtés salée traditionnel, planteur, jus maison et fruit frais
- Une visite panoramique de l'île tropicale -incluant la découverte des incontournables de la Martinique, la visite de la célèbre église de Balata, du jardin botanique de balata qui compte plus de 3000 variétés de plantes fleurs et arbres -incluant le guide local
- Un cours de cuisine créole et la dégustation de rhum dans une distillerie - incluant la visite de la distillerie de rhum, la découverte de toutes les étapes de l'élaboration de ses rhums AOC Martinique lors d'une visite guidée, la visite du verger d'orangers, de plantation de canne à sucre, un cours de cuisine créole avec un chef et le déjeuner accompagné d'un cocktail réalisé avec le rhum de la distillerie
- Un vol en hélicoptère d'une heure afin de découvrir l'île de manière insolite
- La mise à disposition d'une « traveller card » créditée à hauteur de 300€ pour vous restaurer dans le(s) complexe(s) hôtelier(s) où vous êtes logé

Ce voyage n'inclut pas :

- L'assurance annulation
- Les repas et boissons hors forfait
- Les frais liés à la voiture de location (carburant, péages...)
- Les dépenses personnelles

5. Un voyage pour 2 personnes maximum au Brésil comprenant :

- Les vols A/R au départ de Paris et à destination de Rio
- Les taxes aériennes
- Les bagages en soute (poids maximum selon critères de la compagnie aérienne)
- Les transferts aéroport -hôtel -aéroport

- 7 nuits dans un hôtel 5 étoiles à Rio (base chambre double)
- Les petits déjeuners
- Une expérience de danse Samba en soirée avec un danseur professionnel à Copacabana
- Le survol de Rio en hélicoptère avec un guide professionnel -30 min
- Une croisière avec un guide sur la baie de Guanabara -incluant le déjeuner
- Un cours de cuisine en petit groupe à Rio de Janeiro avec chef cuisinier de Rio
- La mise à disposition d'une « traveller card » créditée à hauteur de 650€ pour vous restaurer dans le(s) complexe(s) hôtelier(s) où vous êtes logé

Ce voyage n'inclut pas :

- L'assurance annulation
- Les repas et boissons hors forfait
- Les transferts hors forfait
- Les dépenses personnelles

6. Un voyage pour 2 personnes maximum à Bali comprenant :

- Les vols A/R au départ de Paris et à destination de Denpasar
- Les taxes aériennes
- Les bagages en soute (poids maximum selon critères de la compagnie aérienne)
- La mise à disposition d'une voiture de location durant le séjour (CAT. A et km illimité)
- 4 nuits dans un hôtel 5 étoiles proche de Denpasar (base chambre double) avec :
 - Les petits déjeuner
 - Denpasar : visite gastronomique en soirée -incluant le guide local, la visite des quartiers animés de Denpasar, du marché et la dégustation de produits et plats locaux (exemples : gâteaux de riz balinais, cochon de lait, au satay au soto...)
- 5 nuits dans un hôtel 5 étoiles à Ubud (base chambre double) avec :
 - Les petits déjeuner
 - une randonnée au Mont Baturau lever du soleil -incluant le guide local, le petit déjeuner dans ce lieu unique, la découverte de vue panoramique imprenable sur Bali, l'océan et les paysages volcaniques de l'île voisine de Lombok et la visite d'une plantation de café et goûtez le célèbre café Luwak
 - une matinée détente dans un spa et petit déjeuner insolite -incluant l'accès durant une matinée relaxante à spa, un massage balinais traditionnel de 90min et le petit-déjeuner flottant dans une piscine remplie de pétales de fleurs en sirotant du vin pétillant
 - une visite du sanctuaire de la forêt des singes et de Jungle Swing - incluant le transport, le guide local, la découverte des points forts d'Ubud et de la campagne environnante. Une expérience "Bali Swing" à travers la jungle et la découverte d'une plantation de café et des rizières
- La mise à disposition d'une « traveller card » pour la pension complète créditée à hauteur de 450€ pour vous restaurer dans le(s) complexe(s) hôtelier(s) où vous êtes logé

Ce voyage n'inclut pas :

- L'assurance annulation

- Les repas et boissons hors forfait
- Les frais liés à la voiture de location (carburant, péages...)
- Les dépenses personnelles

Les lots ci-dessus se composent d'un coupon « Voyage Ailleurs » valable 1 an à partir de sa date d'envoi au gagnant. Réservation 4 mois avant la date choisie, hors période de fêtes de fin d'année et hors vacances scolaires (sous réserve de disponibilités au moment de la réservation).

Les lots visés ci-dessus sont accessibles avec des coupons numérotés qui ne peuvent être ni revendus, ni cédés. Ces coupons n'ont pas de valeur marchande et globalisent les frais de gestion hors taxes estimés et le coût des prestations variables selon les partenaires.

Les lots ne peuvent donc donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'aucun remboursement total ou partiel. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Au regard du contexte sanitaire international, la disponibilité des voyages dépendra de la législation en vigueur dans les pays visés. Il appartiendra toutefois au gagnant de se renseigner et de s'assurer que lui et son accompagnant disposent de l'ensemble des documents exigés par les pays de départ et d'arrivée.

- Tirage au sort

Le gagnant sera désigné par tirage au sort réalisé de manière aléatoire, effectué dans les quinze (15) jours suivants la fin du Jeu en présence d'un Huissier de Justice (SAS ACJIR, NICOLAS, SIBENALER et BECK - 25 Rue Hoche - 91263 Juvisy-sur-Orge Cedex) auprès duquel le Règlement est déposé.

Le gagnant sera désigné parmi les Participants ayant respecté les conditions requises et ayant relevé leur défi dans le délai imparti, conformément aux dispositions de l'article 3 ci-dessus.

Le gagnant sera contacté par courriel à l'adresse qu'il aura renseigné, à l'exclusion de tout autre mode de communication, notamment via les réseaux-sociaux, sous quinze (15) jours après ce tirage au sort.

ARTICLE 5 - DROITS INCORPORELS

La Société Organisatrice pourra solliciter l'autorisation des gagnants afin d'utiliser à titre publicitaire, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la Société Organisatrice, les nom, prénom, et ville des gagnants, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur Dotation.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de retard dans le tirage au sort. En effet, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler le Jeu, de l'écourter, de le proroger ou d'en modifier les conditions à tout moment si les circonstances l'exigent.

De même, la Société Organisatrice ne pourra pas voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur portant sur le nom / l'adresse / et autres coordonnées du Participant.

De plus, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient intervenir du fait de la mise en possession des Dotations ou de leur utilisation.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement / fonctionnement du Jeu,
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- Du fonctionnement de tout logiciel, des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De tout dommage causé aux Participants, à leur équipement informatique et/ou leur téléphone mobile et aux données qui y sont stockées et des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des internautes au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

ARTICLE 7 – LITIGES

Le Règlement est soumis à la législation française.

Toute contestation relative au Règlement et/ou au Jeu devra être adressée par écrit uniquement, en français, et sous pli suffisamment affranchi, au plus tard le 10/09/2021 inclus (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : PSA Banque - TSA 81302 - 92099 LA DEFENSE Cedex.

En cas de divergence entre le Règlement et les supports du Jeu, il est expressément prévu que ce sont les termes du Règlement qui prévaudront.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'apporter toute modification au Jeu, et même de l'annuler, si les circonstances l'exigeaient, et, notamment, s'il apparaissait que des fraudes étaient intervenues sous quelque forme que ce soit, de manière informatique ou autre dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 8 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel concernant les Participants sont traitées pour la gestion du Jeu comprenant le traitement des participations, les opérations de contrôle et de validation de la participation ainsi que la remise des Dotations et uniquement à cet effet. La base juridique du traitement est le consentement des personnes. Les Participants autorisent la Société Organisatrice, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation au Jeu les données à caractère personnel les concernant.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées en conformité avec la réglementation applicable sur la protection des données personnelles, notamment la Loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »). Ces données sont destinées à la Société Organisatrice, responsable de traitement, et à son prestataire, la société LEO BURNETT agissant pour le compte de la Société Organisatrice en tant que sous-traitant pour le traitement des données personnelles.

L'utilisation éventuelle des données personnelles dans un but promotionnel (envoi de communications ou offres marketing) sera soumise à un accord spécifique des Participants. Le Participant est informé qu'il dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données à caractère personnel le concernant. Il peut également s'opposer au traitement ou en demander sa limitation. Pour exercer ces droits, le Participant doit s'adresser par courrier, accompagné de la photocopie d'un justificatif d'identité, à PSA Banque - TSA 81302 - 92099 LA DEFENSE Cedex.

Les données collectées seront traitées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités définies précédemment et ce jusqu'à ce que le Participant exerce son droit d'opposition ou de limitation du traitement des données le concernant, sauf dispositions légales imposant une obligation de conservation plus longue. Ces données seront conservées durant 6 (six) mois après la clôture du Jeu.

Dans la mesure où les données collectées concernant les Participants sont indispensables à la prise en compte des participations, à la gestion du Jeu et l'attribution des Dotations, le Participant est informé que le refus de communiquer ces données ou l'exercice de son droit de retrait du consentement ou d'effacement des données avant la fin du Jeu entraîne l'impossibilité de valider sa participation ou, le cas échéant, l'annulation de sa participation ou l'annulation de l'attribution de sa Dotation.

Enfin, le Participant dispose de la faculté de définir et de communiquer des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès. Ce droit peut être exercé, à tout moment et gratuitement, sur demande écrite accompagnée de la photocopie d'un justificatif d'identité, à l'adresse suivante : PSA Banque - TSA 81302 - 92099 LA DEFENSE Cedex.

En cas de litige non résolu directement avec la Société Organisatrice concernant le traitement de ses données personnelles ou l'exercice de ses droits, le Participant dispose également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

ARTICLE 9 - DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux articles L112-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 10 – DEPÔT DU REGLEMENT - LITIGES

Le Règlement est accessible sur le Site pendant la durée du Jeu ou sur simple demande écrite envoyée à l'adresse du Jeu : Léo Burnett - Jeu « ESCAPE GAME DISTINGO : ECHAPPEZ-VOUS ET ENVOLEZ-VOUS ! » 30 rue du Chemin Vert 75010 PARIS.

Il est déposé chez la SAS ACJIR, NICOLAS, SIBENALER et BECK - 25 Rue Hoche - 91263 Juvisy-sur-Orge Cedex, Huissier de Justice.

En cas de différence entre la version en ligne et celle déposée chez l'Huissier, seule celle déposée chez l'Huissier prévaut.

Le remboursement du timbre postal de la demande de règlement sera effectué au tarif lent en vigueur (base 20g). Cette demande doit être exercée par écrit au plus tard le 10/09/2021 accompagnée d'un IBAN-BIC (remboursement limité à une demande par foyer : même nom, même adresse postale) à l'adresse du Jeu précisée ci-dessus. Toute demande de remboursement incomplète, illisible, ou adressée après le 10 septembre 2021 sera considérée comme nulle.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable fera l'objet d'un recours au mode alternatif de règlement des différends et, à défaut de solution, sera soumis aux tribunaux français compétents.